

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 30 avril 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Stands politiques ou de diffusion d'idées – Principes d'utilisation de la place François Silvant

Afin de favoriser et de faciliter l'utilisation de la place François Silvant par les partis politiques, notamment à l'occasion des prochaines campagnes électorales, la Municipalité a réalisé un document intitulé « Stands politiques ou de diffusion d'idées – Principes d'utilisation de la place François Silvant », que vous trouverez sur le site internet communal, partie sécurisée, sous « Place François Silvant – Principes d'utilisation ».

Celui-ci a déjà été envoyé aux Présidents des partis politiques afin qu'ils puissent en prendre connaissance et s'y référer s'ils souhaitent bénéficier de cette place.

2) Réponse au vœu du 20 mars 2015 formulé par M. Gérald Lagrive demandant que les travaux, notamment ceux se déroulant de nuit, soient annoncés sur le site internet communal

Les travaux importants, c'est-à-dire ceux ayant des incidences sur le trafic routier ou occasionnant des nuisances, figurent en principe sur le site internet de la Commune. Si ce principe est parfois mis à mal, c'est parce que l'information ne parvient pas à l'administration. En effet, il appartient au maître d'œuvre, qui planifie, organise et gère les travaux, de communiquer une telle information à la Commune, voire, en fonction des travaux effectués, d'informer directement le voisinage par des affichettes. Si le Service des travaux et le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable ou les entreprises qu'ils mandatent, ainsi que la plupart des entreprises œuvrant pour d'autres mandataires, agissent de la sorte, ce n'est malheureusement pas toujours le cas. En l'espèce, aucune information n'a été reçue de la part de l'entreprise (GCS génie civil SA) qui a effectué des travaux nocturnes pour Swisscom à la rue du Villars entre le 17 et le 21 mars 2015. Quant aux permis concernant la durée du travail, délivrés par le Service cantonal de l'emploi lorsque du personnel est appelé à travailler entre 22 h 00 et 5 h 00 ou les dimanches et jours fériés, en dérogation à la Loi sur le travail, d'une part ils ne mentionnent pas systématiquement la nature des travaux et des nuisances, et d'autre part ils sont le plus souvent reçus alors que les travaux ont déjà eu lieu (interpellé par la Municipalité, ce service a répondu à deux reprises qu'il ne pouvait pas modifier cette pratique, recevant lui-même les demandes au dernier moment).

Néanmoins, consciente que cette situation n'est pas satisfaisante, l'administration va examiner la possibilité de centraliser les informations des chantiers importants se déroulant sur le domaine public, ceci sous forme de géodonnées. Cette étude sera

réalisée dans le cadre des lois sur la géoinformation avec le futur développement de notre système d'information du territoire (SIT) prévu en 2016-2017.

3) Réponse au vœu de M. Philippe Casse, Conseiller communal, concernant le préavis n°2012/09 – Passage inférieur Vernie-Sorge – Franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les communes de Crissier et d'Ecublens/VD

Il est tout d'abord important de rappeler que la décision des Municipalités de Crissier et d'Ecublens concerne le report des études du franchissement à un horizon de planification plus favorable et non son abandon. Il est néanmoins vraisemblable que le projet tel que prévu ne pourra être remis en œuvre sans un changement fondamental des conditions de réalisation, notamment les synergies avec les autres projets (CFF, tram, etc.) et l'absence de risque sur la tenue de l'horaire des trains.

Dès lors, plusieurs options sont envisageables pour favoriser le transit de la mobilité douce entre le nord et le sud des voies CFF :

- Les conditions exposées précédemment deviennent avantageuses et le projet initial peut se poursuivre. A noter que le délai, initialement annoncé à 2015, pour débiter les travaux de la première tranche du PALM est limité à 2027, à l'expiration du Fonds fédéral d'infrastructure.
- L'opportunité de réaliser un projet similaire mais à un autre emplacement proche, dans des conditions financières et techniques plus favorables.
- Le report des moyens financiers sur un autre projet, avec le risque que cela comporte de réduire la capacité financière des deux autres solutions.

En ce qui concerne le projet de mobilité douce prévu dans le cadre du réaménagement de la RC82 et de la réfection de l'ouvrage cantonal du Pont-Bleu (qui fait l'objet d'une demande de crédit d'étude d'avant-projet par le préavis n° 2015/07, à l'ordre du jour de cette même séance), une piste mixte piétons et vélos de minimum 3.5 m est envisagée par un élargissement du pont côté ouest. Cette importante amélioration des conditions de transit sur le pont favorisera notamment les liaisons cyclables avec Crissier, Bussigny et Renens, dont certaines optimisations seront encore à rechercher dans le cadre des différentes phases de projet qui vont suivre.

4) Constructions parascolaires pour APEMS – Coquerellaz Etude de faisabilité – Implantation et vérification du programme des locaux

Dans le cadre du lancement de la procédure d'appel d'offres soumise aux marchés publics pour la construction d'une structure d'accueil parascolaire, une étude de faisabilité comprenant l'implantation et la vérification du programme des locaux est nécessaire.

Le bureau Fragnière-Partenaires a été mandaté pour un montant de Fr. 10'500.- TTC. Ces honoraires seront comptabilisés sur le compte 503.5030.217 et financés par la disposition n° 3 « Crédits d'études » du préavis de début de législature n° 15/2011.

Résumé des montants déjà engagés dans le cadre de ce projet :

Honoraires d'organisateur marchés publics (Conseil communal du 20 novembre 2014)	Fr. 25'000.-
Etude géotechnique et sondages (Conseil communal du 20 mars 2015)	Fr. 7'329.-
Relevé altimétrique de la parcelle (Conseil communal du 20 mars 2015)	Fr. 4'600.-
Etude préliminaire d'implantation (objet de la présente communication)	Fr. 10'500.-
Total TTC	Fr. 47'429.-

5) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

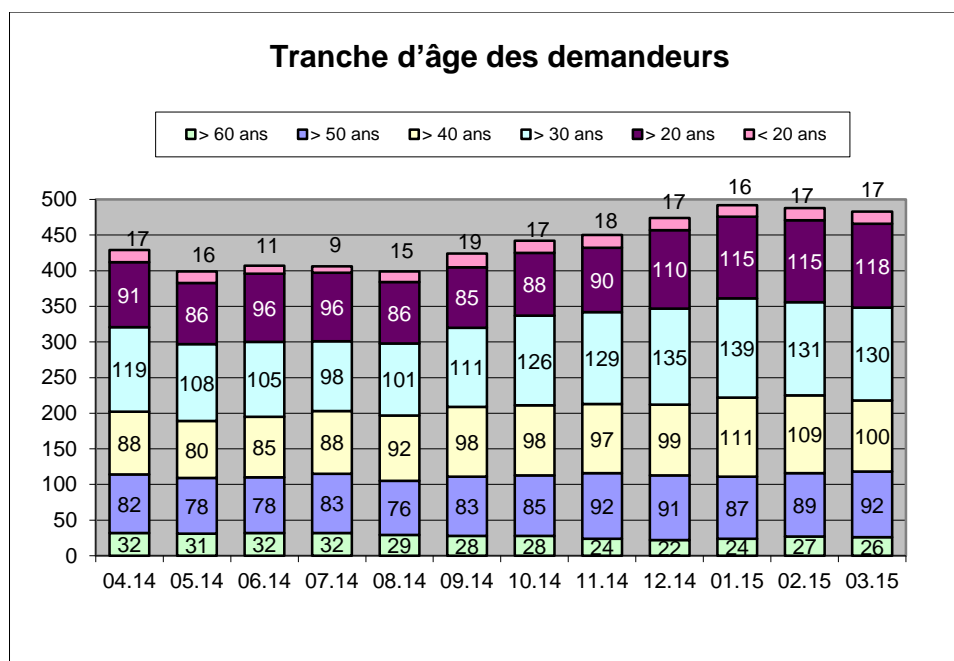
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

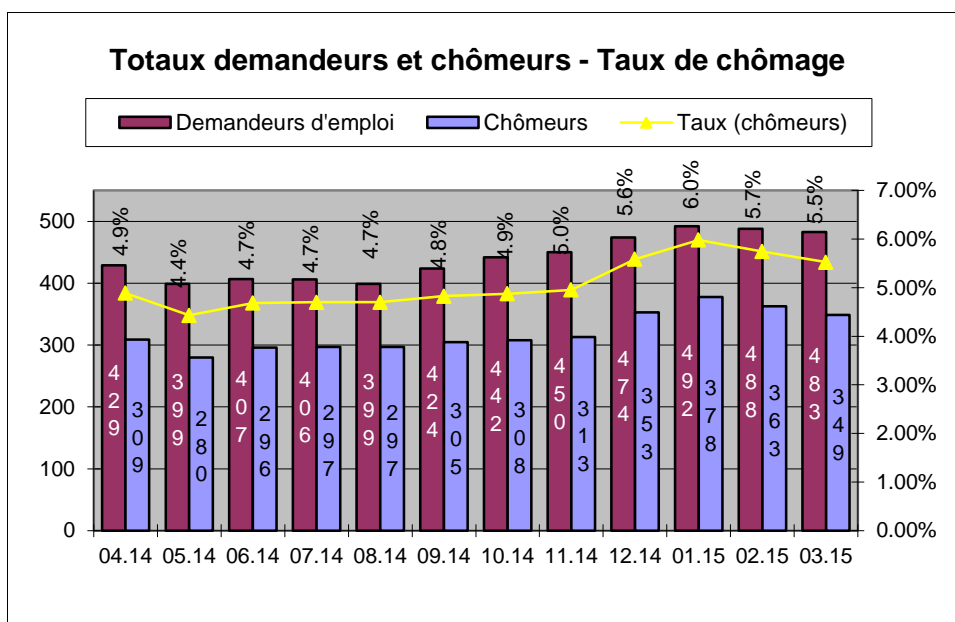
Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.





6) Population

Situation au 31 mars 2015 : **12'337 habitants** (12'212 au 31 mars 2014).

La Municipalité

Ecublens/VD, le 16 avril 2015
10.02.08 – PB/lg